



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.44/09
21 mai 2013

Réunion du Conseil du FEM
18 - 20 juin 2013
Washington

Point 9 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LE PROCESSUS EXPÉRIMENTAL D'ACCRÉDITATION DES AGENCES DE PROJETS DU FEM

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.44/09, intitulé *Rapport sur le processus expérimental d'accréditation des Agences de projets du FEM-5*, le Conseil prend note de l'état d'avancement des examens de la phase II réalisés à ce jour par le Panel d'accréditation. Il note plus particulièrement que les premiers examens sur dossier de la phase II devraient être finalisés d'ici juin 2013 comme prévu, mais aussi que plusieurs entités candidates font l'objet d'un examen plus approfondi du Panel.

Le Conseil décide d'étudier la possibilité d'un second cycle d'accréditations, qui inclura l'accréditation d'organismes bilatéraux, seulement une fois les examens de la phase II achevés.

Le Conseil invite le Secrétariat à continuer à présenter un rapport sur l'état d'avancement du processus expérimental d'accréditation à chacune de ses réunions.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Conformément à la recommandation pratique de FEM-5 d'élargir le partenariat du FEM en vertu du paragraphe 28 de l'Instrument du FEM, le Conseil a décidé, en mai 2011, de lancer un programme pilote visant à accréditer « jusqu'à dix » nouvelles entités, qui seraient désignées Agences de projets du FEM et auront pour rôle d'aider les pays à mettre en œuvre des projets financés par le FEM. Le présent document fournit une description sommaire du processus d'accréditation, rend compte des progrès accomplis à ce jour dans sa mise en œuvre et expose un calendrier indicatif pour le mener à terme.

Le processus expérimental d'accréditation a débuté en janvier 2012, après la soumission auprès du Secrétariat de demandes d'accréditation par 16 entités au titre de la phase I au 31 décembre 2011, la date limite annoncée par le Conseil pour le premier cycle. Se fondant sur les résultats de l'évaluation de la valeur ajoutée des candidatures soumises à la phase I, le Conseil a approuvé, en juin 2012, le passage de 11 candidatures à la phase II du processus d'accréditation¹.

Depuis juin 2012, le Panel d'accréditation du FEM (le Panel) procède aux examens des dossiers de candidature au titre de la phase II afin de déterminer si les entités concernées satisfont aux normes fiduciaires du FEM ainsi qu'à ses normes de sauvegarde environnementale et sociale, y compris la parité entre les sexes, conformément aux critères établis par le Conseil.

À ce jour, le Panel a réalisé les premiers examens sur dossier de neuf des onze institutions candidates. Les premiers examens sur dossier de deux entités (BOAD et FICR) sont en cours et devraient s'achever en juin 2013. Trois entités (DBSA, WWF-US et CI) ont reçu une *approbation conditionnelle*, tandis que cinq autres (FUNBIO, CAF, UICN, FECO et VTB) ont été invitées à se soumettre à un *examen plus approfondi* après avoir procédé aux améliorations institutionnelles demandées par le Panel afin de se mettre en conformité. La candidature d'une entité (FONAM) a été *rejetée* par le Panel.

Le processus des examens approfondis sera mené au cours de l'exercice 14 au fur et à mesure que les entités régleront les problèmes de conformité identifiés par le Panel. Selon la procédure approuvée par le Conseil, un délai de 18 mois peut être accordé aux entités candidates pour régler lesdits problèmes (six mois pour les problèmes fiduciaires et douze mois pour les problèmes concernant le respect des politiques du FEM en matière de sauvegarde environnementale et sociale et d'internalisation de l'égalité des sexes). Par conséquent, étant donné que les premiers examens sur dossier doivent être achevés en juin 2013, il est possible, quoique peu probable, que l'examen de la dernière candidature au titre de la phase II prenne fin en décembre 2014.

¹ Il s'agissait des 11 institutions suivantes : Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), Fonds brésilien pour la biodiversité (FUNBIO), Bureau de la coopération économique extérieure (FECO) de la Chine, Fonds national de l'environnement du Pérou (FONAM), banque VTB de la Fédération de Russie, Banque de développement de l'Amérique latine (CAF), Banque ouest-africaine de développement (BOAD), World Wildlife Fund, Inc. (WWF-US), Conservation International (CI), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Le Conseil avait déjà décidé de discuter, à sa réunion de juin 2013, de l'opportunité de lancer un second cycle du processus expérimental, ainsi que de la possibilité d'inclure des organismes bilatéraux dans ce processus. Toutefois, étant donné que l'examen de nouvelles candidatures en ce moment peut entraîner un dépassement du nombre d'accréditations approuvé par le Conseil pour la phase expérimentale, à savoir 10 entités, le Secrétariat recommande au Conseil de n'envisager la possibilité d'un second cycle d'accréditation, qui inclurait les organismes bilatéraux, qu'une fois tous les examens de la phase II achevés.